

Les 5 plus grandes réussites pour l'artisanat et les PME en Europe

L'UEAPME établit l'agenda de la politique des PME en Europe. L'UEAPME a agit avec succès afin d'améliorer l'environnement de l'artisanat et des PME dans l'Union européenne. Voici les 5 plus grandes réussites pour nos membres au cours des 18 derniers mois:

Horizon 2020 inclura un nouvel instrument des PME pour soutenir l'innovation!



Le prochain programme européen de recherche et d'innovation (Horizon 2020) constituera un instrument pour soutenir l'ensemble du cycle d'innovation des PME, de la phase de faisabilité à l'application et l'investissement (via des instruments financiers). De plus, le nouveau programme ne se concentrera pas seulement sur la recherche descendante mais aussi sur le marché et l'innovation sociétale.

Les fonds structurels soutiendront mieux les instruments financiers à partir de 2014!



La prochaine génération des fonds structurels (2014-2020) pourra être mieux utilisée pour soutenir les instruments financiers, p. ex. les prêts aux PME, les garanties aux PME, le capital-risque, etc. De plus, il sera possible de combiner l'argent des fonds structurels avec d'autres programmes, c.-à-d. COSME ou Horizon pour les instruments financiers disponibles pour les entreprises de la région.

Les PME deviennent une priorité dans la politique de développement régional!



La compétitivité des PME avec un accent sur le 'Small Business Act' deviendra une priorité thématique dans la prochaine génération des fonds structurels (2014-2020). De plus, les contrats de partenariat nationaux, la stratégie de spécialisations judicieuses et les programmes opérationnels régionaux devrait permettre une meilleure implication des organisations régionales de PME et une simplification des procédures.

La révision du temps de travail devrait fournir plus de flexibilité aux PME!



Pendant les négociations des partenaires sociaux européens sur le temps de travail, les parties prenantes, y compris la Commission européenne, ont été persuadés du besoin de plus de flexibilité pour les PME non couvertes par les accords collectifs. Même si les négociations avaient échoué, l'engagement que ces PME doivent avoir accès à une période de référence plus longue pour le calcul du temps de travail afin de permettre plus d'arrangements flexibles, restera.

Les PME bénéficieront de mesures de soutien pour les contrôles d'énergie!



La directive sur l'efficacité énergétique prévoit que les contrôles énergétiques seront obligatoires pour les grandes entreprises et pas pour les PME. Pour les PME, des mesures d'aide pour couvrir les coûts d'un contrôle énergétique et de la mise en œuvre des recommandations issues sont prévues dans la directive.

5 fois « NON » à de nouveaux fardeaux pour l'artisanat et les PME

UEAPME défend les intérêts de l'artisanat et des PME en Europe. Cela inclut d'éviter de nouvelles charges coûteuses et inutiles des institutions européennes et des autres parties prenantes. Ce sont les 5 règlements importants, auxquels l'UEAPME a mis un terme, dans l'intérêt de nos membres, durant les 18 derniers mois:

Basel III, la mise en œuvre n'augmentera pas les coûts de financement des PME!



L'UEAPME a réalisé une réduction du poids des risques pour des prêts au détail pour les PME dans la nouvelle directive 'Capital Requirement Directive', ce qui évite une augmentation des besoins de capitaux pour les banques si elles fournissent des prêts aux PME. L'exigence du capital pour des prêts standards aux PME, p. ex. le capital qu'une banque doit tenir, pour un prêt aux PME restera à 6% et ne sera pas augmenté à 7.9% comme prévu initialement.

La collecte rigoureuse des e-déchets ne s'applique pas aux petits détaillants!



La Directive révisée sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a introduit un nouveau système de collecte basé sur l'obligation aux détaillants d'accepter les DEEE sans frais et sans lien avec la vente d'un nouveau produit. La clause ne s'applique pas aux détaillants avec moins de 400 m² de surface de vente et, par conséquent, exclut la plupart des micros et petits détaillants d'une telle obligation stricte.

La quantification de l'empreinte environnementale demeure volontaire!



L'échelle de méthodologie de l'UE pour quantifier l'impact environnemental des produits et des organisations présentées récemment par la Commission européenne ne sera pas obligatoire comme initialement prévu. Grâce à cela, les PME ne devront pas dépenser beaucoup de temps et d'argent pour soumettre tous leurs produits et leurs affaires à ces procédures compliquées et coûteuses.

Les PME ne devront pas payer pour un congé de maternité plus long à ce jour!



L'UEAPME a bloqué une nouvelle directive sur le congé de maternité visant à étendre la durée du congé de maternité à 20 semaines au lieu des 14 semaines comme prévu actuellement dans la législation européenne tout en offrant un salaire plein, ainsi que l'introduction d'un congé payé de paternité. Cela aurait non seulement causé des coûts considérables pour les PME, mais aussi empêché le travail des jeunes femmes. La directive est maintenant gelée par les Etats membres en dépit de la pression du Parlement européen.

Aucune nouvelle législation coûteuse sur les troubles musculo-squelettiques liés au travail pour les PME!



L'UEAPME a arrêté avec succès une nouvelle directive plus large sur l'ergonomie comprenant les troubles musculo-squelettiques liés au travail couvrant notamment le travail manuel de charges et le travail sur écran. Selon une évaluation des impacts, la nouvelle directive aurait coûté 3.7€ milliard touchant 90% des PME. Cela aurait été en contradiction avec l'objectif de mieux légiférer.